

**RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE
COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET
LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

OTTAWA

LE 25 MAI 1990



3 5036 20037624 5

DOCS
CA1 EA 90R21 EXF
Report of the Canada-European
Community Joint Cooperation
Committee. --
43261125



60984 81800

**RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE
COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET
LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

OTTAWA

LE 25 MAI 1990

**RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION
ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

OTTAWA

25 MAI 1990

I. INTRODUCTION

1. **APERÇU GÉNÉRAL**
2. **TRAVAUX DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE DU CMC**

II. EXAMEN DES ACTIVITÉS

1. **APERÇU GÉNÉRAL**
2. **SOUS-COMITÉ PRÉPARATOIRE ET GÉNÉRAL**
 - A. **Coopération dans les sciences et la technologie**
 - B. **Autres activités de coopération**
3. **SOUS-COMITÉ DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE**
 - A. **Activités des groupes de travail**
 - B. **Autres activités de coopération**
 - C. **Discussions de lignes d'action**

III. ACTIVITÉS FUTURES

1. **SOUS-COMITÉ PRÉPARATOIRE ET GÉNÉRAL**
2. **SOUS-COMITÉ DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE**

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA COOPÉRATION

I. INTRODUCTION

1. APERÇU GÉNÉRAL

En 1976, le Canada et les Communautés européennes signèrent l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique, destiné à "approfondir et à diversifier (nos) relations commerciales et économiques... sur la base d'un profit mutuel."

L'Accord en question est une charpente qui englobe l'ensemble des relations entre le Canada et la Communauté; il est donc conçu pour tous les aspects de la coopération économique et commerciale entre le Canada et la Communauté européenne. Toutefois, les questions de réglementation commerciale, présentées sous leurs deux aspects, bilatéral et multilatéral, ont fait l'objet d'une étude systématique au cours de réunions semestrielles groupant de hauts fonctionnaires, selon une pratique antérieure à l'Accord-cadre qui s'est poursuivie depuis. L'Accord Canada-Euratom pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (1959) prévoit une structure de consultation distincte pour les questions nucléaires. Les rapports entre le Canada et la Communauté ont toujours été très intenses, prenant la forme de visites et de consultations semestrielles de haut niveau sur les questions commerciales bilatérales et multilatérales. D'autres modes de consultation touchent à maints aspects des rapports entre les deux parties.

C'est pourquoi les activités entreprises aux termes de l'Accord et relevant directement de l'instance établie au cours de la première assemblée, à savoir le Comité mixte de coopération, et de ses deux sous-comités (le sous-comité préparatoire et général et le sous-comité de la coopération industrielle) ont surtout porté dans la pratique sur la coopération dans le secteur industriel et sur les sciences et la technologie, ainsi que, plus récemment, sur les conditions générales des investissements et des échanges.

2. TRAVAUX DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE DU CMC

La huitième assemblée du CMC, qui réunissait des responsables de haut niveau, a eu lieu le 22 mai 1990. Les travaux et recommandations de cette assemblée furent approuvés le 25 mai 1990, lors d'une réunion coprésidée, pour le Canada, par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre du Commerce extérieur, l'honorable

John Crosbie, et, pour la Communauté, par Monsieur Frans Andriessen, vice-président de la Commission et membre responsable des Relations extérieures et de la Politique commerciale.

II. EXAMEN DES ACTIVITÉS

1. APERÇU GÉNÉRAL

Depuis l'assemblée, le 2 juin 1989, à Bruxelles, du Comité mixte de coopération, les deux sous-comités, à savoir le sous-comité préparatoire et général et le sous-comité de la coopération industrielle, se sont réunis en session plénière à Ispra, en Italie, au Centre commun de recherche de la CE, les 26 et 27 octobre 1989. Les coprésidents des deux sous-comités ont également convoqué depuis, chacun de leur côté, une réunion d'examen de mi-session. Les deux réunions ont eu lieu à Ottawa le 26 avril 1990 pour le sous-comité préparatoire et général et le 22 mai 1990 pour le sous-comité de la coopération industrielle.

2. SOUS-COMITÉ PRÉPARATOIRE ET GÉNÉRAL.

En plus de superviser et d'orienter un large éventail d'activités se rapportant à la coopération entre le Canada et la CE en matière de sciences et de technologie, le sous-comité constitue une importante tribune pour l'échange d'idées, surtout en ce qui a trait à l'environnement, aux télécommunications et aux activités nucléaires. Dans ces domaines, le dialogue bilatéral a acquis une nouvelle vigueur grâce à la tenue, à partir de 1989, de consultations régulières en matière d'environnement entre le Canada et la CE, et de consultations régulières sur les technologies de l'information et les télécommunications. Les activités entreprises à la faveur de telles consultations sont examinées au sein du sous-comité préparatoire et général, comme le sont celles qui résultent des consultations annuelles tenues aux termes de l'Accord Canada-Euratom pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

A. Coopération dans les sciences et la technologie

Les activités actuelles du sous-comité en ce qui touche les sciences et la technologie se divisent en trois groupes :

- (i) Les progrès de la politique de chacune des parties en matière de sciences et de

technologie ont été examinés par le sous-comité lors de sa réunion d'Ispra en octobre 1989 et se sont poursuivis dans le sens des propos alors échangés :

- Pour la CE, l'événement principal est l'adoption du nouveau programme-cadre de recherche et de développement technique pour les cinq prochaines années (1990-1994). Ce nouveau programme porte sur trois aspects importants des activités scientifiques, des aspects qui rendent compte des nouvelles orientations et priorités de la Commission. L'aspect principal concerne les techniques d'exploitation (les télécommunications et les technologies de l'information reçoivent un tiers du budget total, mais les procédés de fabrication et les matériaux d'avant-garde revêtent également une grande priorité pour le développement industriel). Le deuxième grand aspect du programme est la gestion des ressources naturelles, qui accapare un peu plus d'un tiers du budget total. Cet aspect comprend la recherche environnementale et marine, ainsi que la biologie (biotechnologie, recherches biomédicales et recherches sur la santé) et l'énergie (fission et fusion nucléaires et activités non nucléaires). Le troisième aspect, essentiel aux objectifs du marché unique de 1992, est la revalorisation des ressources intellectuelles, en vue d'édifier un puissant capital humain et de favoriser la mobilité des chercheurs, partout dans la CE.

- Au Canada également, il y a bien du nouveau depuis la dernière réunion du CMC : le mandat du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, lieu de rencontre de l'industrie et des sciences, reflète les lignes de conduite et priorités nationales, l'accent devant être mis sur l'association avec le secteur privé et les universités, surtout en ce qui a trait aux techniques stratégiques. Le programme des centres d'excellence traduit l'importance que l'on attache à

la constitution de réseaux entre les divers réservoirs de ressources humaines et matérielles du pays tout entier, afin que soit résolu le problème de la fragmentation de la recherche. Les programmes de R&D des provinces canadiennes mettent d'avantage l'accent sur la recherche appliquée, laissant au gouvernement fédéral le soin de s'occuper de la recherche de caractère plus fondamental.

- (ii) Le sous-comité s'est encore appliqué à surveiller les mécanismes actuels de coopération entre le Canada et la CE aux termes de l'Accord-cadre de 1976. Comme l'ont fait ressortir les propos échangés lors de la réunion entre le vice-président de la CE, M. Narjes, et le ministre canadien d'État aux Sciences et à la Technologie, M. Oberle, en juin 1988, l'Accord de 1976 permet un échange d'informations et de chercheurs, ainsi que le lancement de travaux communs de recherche. Il est possible de consentir, selon les besoins du moment, aux chercheurs, des laboratoires universitaires et des laboratoires des secteurs privé et public du Canada un accès aux travaux de R&D de la CE, si l'entrepreneur européen concerné a choisi un associé canadien en raison de la capacité de celui-ci de contribuer à l'accroissement de valeur des travaux.

Soucieux d'améliorer les perspectives et les mécanismes de la coopération, les ministres canadiens avaient évoqué, lors de l'assemblée du CMC du 2 juin 1989, l'idée de la négociation d'un accord-cadre bilatéral en matière de sciences et de technologie, afin de renforcer la coopération actuelle entre le Canada et la CE. Un tel accord pourrait élargir l'accès réciproque des parties à leurs programmes de R&D, d'une façon qui soit profitable pour chacune d'elles. La Commission s'applique à mettre au point une stratégie globale sur la question de la coopération avec des pays tiers en matière de sciences et de technologie. Cette stratégie doit être discutée prochainement avec les États membres au Conseil des ministres de la recherche. Une fois cette stratégie établie,

le Canada et la CE auront une meilleure idée de la marche à suivre.

Simultanément, le Canada a entrepris l'examen de ses propres programmes de R&D avec la Commission, afin que la CE puisse mieux comprendre les moyens et les forces du Canada en matière de R&D et que soient précisées les possibilités offertes aux entreprises de la Communauté pour bénéficier de tels programmes.

- (iii) Finalement, l'examen de la coopération actuelle, effectué l'an dernier et résumé dans le Programme de travail de 1989-1990, indique une nette augmentation des activités, grâce en partie aux nombreuses visites de chercheurs canadiens en Europe et grâce aux descriptions des activités de R&D de la CE, descriptions facilitées par la présence de représentants de la CE à divers ateliers tenus au Canada.

Des progrès notables ont été accomplis dans le secteur de l'énergie : travaux couronnés de succès dans la biomasse et percées importantes dans la coopération touchant la fusion thermonucléaire. L'évolution du secteur de l'environnement est elle aussi encourageante, surtout après les consultations de septembre 1989 sur l'environnement et après les visites d'experts canadiens en traitement des eaux usées au Centre commun de recherche d'Ispra. De nouveaux travaux sont proposés dans la recherche sylvicole (déperissement des forêts et nématode du pin). La coopération dans les domaines de la radiation et des déchets radioactifs s'est poursuivie de façon très satisfaisante. Le Canada et la Communauté discutent également d'autres formules de coopération dans le domaine de la recherche et du développement des garanties nucléaires. Pour les télécommunications et la technologie de l'information, les consultations tenues le 18 mai 1990 à Ottawa ont raffermi les bases de la coopération. À cet égard, le Canada songe à organiser la visite d'une importante mission industrielle de R&D dans la Communauté.

En ce qui concerne les matériaux d'avant-garde, une mission industrielle a également eu lieu, sans oublier la participation du Canada aux journées BRITE-EURAM; quant à la coopération dans la R&D touchant le traitement des minéraux, elle s'est poursuivie de façon satisfaisante.

Pour la biotechnologie végétale, des progrès ont aussi été accomplis puisque trois nouveaux projets conjoints ont été mis au point. On prépare une mission dans le domaine de la recherche marine, afin d'établir des rapports étroits entre les excellentes capacités canadiennes dans ce secteur et les capacités européennes correspondantes, grâce au programme MAST (cette mission s'ajoutera aux rapports bilatéraux bien établis avec certains États membres, en particulier la France et la RFA).

On explore également des possibilités de coopération dans le secteur de la téledétection, surtout en ce qui a trait à la protection environnementale.

Finalement, sur la question de la coopération multilatérale dans les programmes des "grandes sciences", le Canada et la CE sont en parfaite harmonie en ce qui concerne le Programme scientifique sur la frontière humaine et le Programme sur le réchauffement du globe. Le Canada a également présenté son principal projet dans le secteur de la physique des hautes énergies, le plan de l'usine KAON, à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver. Si le projet doit aller de l'avant, un soutien sera nécessaire à l'échelon international, y compris de la Communauté, ce qui permettra aux spécialistes internationaux de la physique des hautes énergies de travailler de concert.

B. Autres activités de coopération

(i) Technologie de l'information et télécommunications

Des consultations entre la CE et le Canada dans ce secteur se sont déroulées à Ottawa le 18 mai 1990. Il y a eu un échange de vues

sur les politiques des deux parties en matière de télécommunications, et l'on a examiné le nouveau contexte réglementaire de la Communauté européenne en prévision de la libéralisation de son marché intérieur. On a passé en vue des sujets tels que la formulation de normes internationales et les tests de conformité. À cet égard, le Canada a assisté, à titre d'invité spécial, à l'assemblée technique de l'ETSI, tenue en 1990. Les discussions ont surtout été marquées par une volonté d'éviter le dédoublement des normes internationales et d'assurer la transparence des mécanismes. La télévision haute définition a été examinée après la réunion de Dusseldorf. On a également parlé des négociations commerciales multilatérales relatives aux services et entreprises dans le cadre du GATT, en vue d'en arriver à un rapprochement sur les questions de réciprocité, d'ouverture des marchés et de commandes publiques. Le Canada a proposé un protocole d'accord sur la coopération dans le domaine des télécommunications et de la technologie de l'information; ce protocole viserait surtout à intensifier la coopération technologique dans ces domaines, au chapitre de la recherche et du développement.

(ii) Environnement

Le nombre croissant de rencontres, un peu partout dans le monde, sur la question de la protection de l'environnement témoigne de l'importance grandissante de cette question au niveau international. C'est un domaine dans lequel le Canada et la CE coopèrent de façon très harmonieuse. La récente réunion, tenue à la Maison blanche, à Washington, a fait ressortir leur communauté de vues sur la nécessité d'agir vite en ce qui concerne l'effet de serre, encore que l'issue de la réunion n'ait pas été aussi positive qu'on l'aurait souhaité, en raison des réserves émises par d'autres participants.

Le Canada vient de lancer un document de travail interne, le "Livre vert", qui fera l'objet d'un examen public destiné à rallier l'opinion avant que ne soit entreprise l'étape législative. Le Canada a récemment

parrainé Globe 90 à Vancouver, événement couronné de succès. La CE progresse sur plusieurs fronts à l'intérieur de la Communauté (création de l'Agence européenne de l'environnement, ébauche de programme sur l'effet de serre, stratégie de gestion des déchets et autres actions d'envergure). Elle s'applique en ce moment à mettre au point, en collaboration avec les pays de l'Europe de l'Est, un important programme d'assainissement de l'environnement.

Les prochaines consultations sur l'environnement devraient avoir lieu à l'automne et permettront peut-être d'examiner en détail les actions communes possibles (au plan international ou bilatéral, ou pour le bénéfice de pays tiers).

3. SOUS-COMITÉ DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE

L'assemblée annuelle du sous-comité de la coopération industrielle s'est tenue à Ispra, en Italie, les 26 et 27 octobre 1989. La réunion du sous-comité fut précédée d'une visite aux installations du Centre commun de recherche de la Communauté européenne. Au cours de la réunion, on présenta des sujets d'un grand intérêt pour le sous-comité, telles que les sources énergétiques de remplacement et les technologies propres dans le domaine de la pollution de l'air et de l'eau.

Le SCCI veut encourager la coopération. À cette fin, il s'applique à repérer et à analyser les domaines propices à la coopération industrielle, à explorer les façons d'intensifier cette coopération (en mettant l'accent sur les rapports entre sociétés et sur l'accroissement des courants d'investissement), enfin à encourager l'échange systématique de renseignements entre gouvernements, organismes et entreprises.

Les activités de ce sous-comité sont exercées grâce à l'appui de quatre groupes de travail relevant du sous-comité. Les représentants des deux parties discutent également leurs stratégies de façon régulière, et le sous-comité lui-même tient des séances où les idées sont échangées et les moyens d'action arrêtés.

Au cours de la réunion, les coprésidents du sous-comité ont échangé leurs points de vue sur des questions intéressant les deux parties. On a par exemple parlé de l'environnement économique, général ou particulier,

qui prévaut au Canada et dans la Communauté, des progrès accomplis par la Communauté sur le chemin du marché unique de 1992, de l'Accord canado-américain de libre-échange, de l'attitude du Canada face à l'Europe de 1992, de la future taxe canadienne sur les produits et services, enfin des obstacles interprovinciaux canadiens aux échanges.

À l'heure actuelle, il y a quatre groupes de travail, celui des métaux et des minéraux, celui des produits du papier et du bois, celui de l'uranium et celui de l'industrie alimentaire. Les coprésidents ont passé en revue les activités des groupes de travail, ainsi que les événements récents concernant l'efficacité énergétique, l'équipement médical, les industries du transport, l'appariement des petites entreprises, le capital de risque et les industries océanographiques.

Fort de la recommandation approuvée par les ministres à leur réunion de juin 1989, le sous-comité a également entrepris une discussion approfondie sur un secteur industriel particulier, la technologie de l'environnement. L'échange de renseignements et d'idées s'est révélé très utile comme moyen de repérer les occasions de coopération industrielle.

Voici une brève description des activités passées et futures dont s'occupent encore le sous-comité :

A. Activités des groupes de travail

(i) Groupe de travail sur les métaux et les minéraux

La dernière réunion de ce groupe de travail remonte à la fin d'octobre 1989, à Bruxelles. Y ont participé des représentants de la Commission et du gouvernement canadien, ainsi que des délégués d'organisations industrielles. Les efforts du groupe au cours de la prochaine année seront orientés vers quatre grands domaines : les questions de santé et d'environnement, les lignes de conduite et les règlements touchant les industries minières et le traitement des minéraux, ainsi que les investissements dans ces industries, le maintien de la coopération et de l'échange de renseignements sur les produits comme l'amiante et le cadmium, enfin la collaboration en matière de recherche et de développement dans le traitement des minéraux. Un événement spécial est prévu au

cours de l'an prochain, baptisé "Atelier international sur les métaux lourds et la santé humaine". Il s'agit d'une activité coparrainée par le gouvernement canadien et l'Association minière du Canada, la Commission des communautés européennes et Eurométaux, enfin d'autres organisations industrielles. Une délégation de la CE, composée de représentants de la Commission et de délégués de l'industrie minière de la CE, a aussi assisté à la conférence sur les perspectives de l'industrie minière, tenue en mai 1990 au Canada. On y organisa un programme distinct d'une demi-journée pour permettre à la délégation de la CE de rencontrer des représentants du gouvernement du Canada et de l'industrie minière canadienne.

(ii) Groupe de travail sur les produits du bois et du papier

Ce groupe de travail s'est réuni la dernière fois au début d'octobre 1989 à Ottawa. Des représentants du secteur public et des organisations industrielles étaient présents à la réunion. Pour ce qui est de la coopération industrielle, les deux parties ont exprimé leur intérêt pour la technologie de lutte contre les incendies de forêt, et pour la nouvelle technologie du bois (en particulier le produit industriel canadien "parallam"). Le groupe de travail favorise également l'échange d'informations d'intérêt commun sur les lignes de conduite, règlements et programmes se rapportant au développement des secteurs du bois et du papier et aux facteurs externes qui influent sur leur évolution générale. Au surplus, il serait utile d'élargir la coopération aux incidences des mesures environnementales sur l'industrie.

(iii) Groupe de travail sur l'industrie alimentaire

Ce groupe de travail s'est rencontré la dernière fois à Bruxelles, à la mi-octobre 1989. Des organisations industrielles ont participé à la réunion. Un très utile échange de renseignements sur l'état de la nouvelle réglementation a permis aux

représentants des deux parties de comprendre la raison d'être des normes des produits alimentaires. Les deux parties s'appliquent à explorer les moyens propres à intensifier la coopération industrielle entre entreprises, en mettant par exemple à contribution les foires commerciales européennes de l'alimentation.

(iv) Groupe de travail spécial sur l'uranium

Ce groupe de travail spécial s'est rencontré la dernière fois en juin 1989 à Ottawa. Les représentants gouvernementaux des deux parties ont poursuivi leur dialogue sur les progrès du marché de l'uranium, dans la Communauté européenne, au Canada et dans le monde. Ils ont également parlé de l'évolution de l'industrie nucléaire en général et des incidences de l'Europe de 1992 sur le commerce de l'uranium entre le Canada et la CE. Ces discussions de caractère stratégique, qui comprennent aussi un échange de renseignements commerciaux, se sont toujours révélées profitables pour les deux parties.

B. Activités gérées directement par le SCCI

(i) Énergie

Eu égard à sa position particulière, la CE a encore montré un intérêt considérable pour le secteur général de la conservation de l'énergie, des énergies renouvelables et des substituts énergétiques. La Commission a parrainé plusieurs activités à la faveur desquelles des experts ont pu examiner les méthodes canadiennes de conservation de l'énergie. À l'occasion de tels travaux, le ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources a, depuis le début de 1990, expliqué à plusieurs délégations parrainées par la Commission la manière canadienne d'envisager l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement. Pour le Canada, l'efficacité énergétique demeure un domaine de grand intérêt et d'intenses activités dans le secteur de l'énergie. Ces activités favorisent le rapprochement des entreprises canadiennes et européennes et leur donnent l'occasion d'unir leurs efforts.

(ii) Équipement médical

À la demande du Canada, les deux parties se sont efforcées, en procédant à des études et en participant à des expositions commerciales, de trouver des occasions de coopération sur le plan commercial, c'est-à-dire de jumeler si possible leurs entreprises pour des projets communs. Citons à titre d'exemple l'exposition Medica 89, à Dusseldorf, au cours de laquelle la Commission et un délégué de la Fédération européenne des fournisseurs d'équipements médicaux firent un exposé pour le bénéfice d'un groupe choisi d'entreprises canadiennes intéressées par des activités de coopération industrielle en Europe.

(iii) Technologie de l'environnement

L'importance croissante de ce secteur, tant au plan des activités de l'État qu'à celui de la croissance de l'industrie, a conduit les deux parties, lors de la réunion du SCCI en octobre 1989, à mettre en relief les nouveautés dans ce domaine mises au point des deux côtés de l'Atlantique et à souligner les occasions de coopération industrielle. Un délégué du gouvernement canadien participa, à l'invitation de la Commission, à la Conférence NETT (Network for Environmental Technology Transfer) tenue à Bruxelles en novembre 1989, afin de mieux repérer les possibilités de coopération entre les entreprises européennes et les entreprises canadiennes oeuvrant dans ce secteur. Le Canada, à l'invitation du Secrétaire général de NETT, poursuivra les discussions sur les possibilités d'accéder au réseau, une fois mise au point la nouvelle version de la banque de données du réseau.

(iv) Capital de risque

Le rôle du capital de risque dans la viabilité de nombreux projets commerciaux est reconnu par les deux parties. C'est pourquoi l'on s'est efforcé de rapprocher davantage les associations européenne et canadienne de financement de l'innovation, afin de renforcer les liens qui existent entre les organismes de prêt, mais également entre les

éventuels bénéficiaires du capital ainsi mis à disposition. Les deux associations ont accepté d'être représentées par des conférenciers au cours de leurs assemblées annuelles, qui doivent avoir lieu en avril 1990 à Paris et en mai 1990 à Québec.

(v) Appariement d'entreprises

Les deux parties ont toujours utilisé une foule de mécanismes pour déceler les occasions de coopération industrielle entre les entreprises et pour concrétiser les possibilités offertes. À cette fin, la Commission a invité le Canada à examiner son éventuel raccordement avec BC-Net (le réseau intégré de coopération commerciale de la Commission). Le Canada étudie en ce moment plusieurs moyens de rendre ce raccordement opérationnel.

C. Discussions de ligne d'action

(i) Secteurs industriels

Le Canada et la CE échangent souvent des renseignements sur l'état et les perspectives de tel ou tel secteur industriel. Tout récemment, l'industrie automobile, les industries océanographiques et l'industrie aérospatiale ont fait l'objet d'un examen au cours de réunions du SCCI. Ces échanges de vues sont pour les centres de décision une source de précieux renseignements et constituent un moyen de repérer les occasions de coopération industrielle et les moyens d'action en ce sens. En ce qui concerne les discussions sur le secteur de l'automobile, le Canada propose, pour l'automne de 1990, une mission composée des chefs des grandes organisations de l'industrie automobile. L'objet de cette mission est de rapprocher les dirigeants des organisations canadiennes de leurs homologues européens, d'informer l'industrie canadienne des nouvelles données industrielles, politiques et normatives de l'Europe, enfin de sensibiliser les dirigeants industriels du Canada et de l'Europe aux occasions qui leur sont offertes de collaborer à long terme.

(ii) L'Europe de 1992

Les réunions du SCCI constituent une excellente occasion pour la Commission de faire le point sur les mesures prises pour la réalisation du marché unique. Elles permettent aussi au Canada d'informer la Commission des moyens qu'il prend pour aider l'industrie canadienne à tirer parti des possibilités offertes par l'Europe de 1992 et à résoudre les difficultés posées par cette échéance.

(iii) L'ALE et les obstacles interprovinciaux au commerce

De la même façon, le SCCI constitue l'occasion pour le Canada de décrire les incidences de l'Accord canado-américain de libre-échange sur ses intérêts industriels et sur ceux de la CE. Le Canada a également fait le point de la situation en ce qui concerne l'élimination des obstacles interprovinciaux au commerce.

III. ACTIVITÉS FUTURES

1. SOUS-COMITÉ PRÉPARATOIRE ET GÉNÉRAL

La priorité de l'heure est d'intensifier l'excellente coopération qui existe au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral. On s'efforcera d'abord de trouver un mécanisme permettant de financer plus efficacement les travaux communs de recherche dans les secteurs où les deux parties ont quelque chose à offrir. Toutes les possibilités offertes pourront être explorées grâce aux échanges de vues touchant d'une part la stratégie communautaire de coopération avec les pays tiers en matière de sciences et de technologie et d'autre part l'accès des chercheurs européens, y compris les universités et les industries, aux programmes canadiens de R&D, notamment aux centres d'excellence. La négociation d'un accord en matière de sciences et de technologie devrait porter sur les secteurs où il y a complémentarité et intérêt commun et où la coopération est déjà en bonne voie. Il pourra également s'agir de secteurs offrant un potentiel intéressant, par exemple l'environnement, la technologie de l'information et les télécommunications, la biotechnologie, l'énergie, les matériaux d'avant-garde et la technologie marine.

Les activités communes devraient également mettre l'accent sur la valorisation des ressources humaines et sur le partage des équipements d'envergure. On devrait également songer à une coopération sur le plan de l'enseignement, ce qui permettrait de rapprocher les universités. On pourrait d'abord envisager un modeste programme d'échange de scientifiques, auquel s'ajouterait un échange plus intense entre universités grâce à des programmes comme COMETT ou ERASMUS. Il faudrait repérer, au niveau ministériel et sans plus attendre, les possibilités d'une coopération bilatérale plus étroite dans les sciences et la technologie entre le Canada et la CE, puis définir les mécanismes d'application de cette coopération.

Il faudrait encourager davantage les entreprises et universités canadiennes à participer aux colloques, missions et autres manifestations organisées en Europe, afin d'être bien au fait de l'actualité. Le programme "Horizon le monde" a pour objet de favoriser le recours à ces moyens d'action.

Finalement, le Canada et la CE devraient travailler de concert et se joindre ensemble aux travaux entrepris pour aider les pays de l'Europe de l'Est à mettre au point des technologies plus efficaces et plus propres.

2. SOUS-COMITÉ DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Comme l'ont souligné les rapports précédents, les travaux du sous-comité de la coopération industrielle et de ses divers groupes de travail sont extrêmement utiles pour l'échange de renseignements sur les décisions et réglementations qui influent sur l'environnement économique et industriel de chacune des parties, et donc sur les occasions de coopération industrielle. L'utilité d'un tel dialogue est accentuée par l'échéance du marché unique européen de 1992, par la mise en oeuvre de l'Accord canado-américain de libre-échange et par plusieurs autres changements, actuels ou futurs, à l'environnement économique et commercial international. Les questions environnementales, et leurs incidences sur certains secteurs industriels, retiennent elles aussi de plus en plus l'attention. Il en sera désormais tenu compte dans la coopération industrielle entre le Canada et la CE.

Eu égard à l'évolution constante de la concurrence globale, les entreprises s'intéressent de plus en plus à des formes de coopération industrielle qui facilitent l'adaptation technologique et qui soient propices aux investissements, aux accords de licence, aux participations conjointes et aux autres types d'associations stratégiques. Les mécanismes de soutien sont surtout utiles pour les petites et moyennes entreprises, qui connaissent mal les marchés étrangers et auraient intérêt à y trouver d'éventuels associés. On peut multiplier à l'infini les occasions de coopération industrielle grâce à des ententes entre le Canada et tel ou tel État membre de la Communauté ou grâce à une participation aux expositions commerciales spécialisées ou aux assemblées de telle ou telle organisation industrielle. L'expérience récente montre que le SCCI et ses groupes de travail constituent un autre moyen de repérer les créneaux dans lesquels le Canada et la CE puissent coopérer utilement.

Lors de la dernière réunion du SCCI, les coprésidents ont adopté le principe qui consiste à s'intéresser à un secteur industriel (dans ce cas la technologie de l'environnement) non traité par les groupes de travail. Cette pratique s'est révélée utile pour discuter des questions sectorielles de façon plus détaillée que ne le permettaient les formules précédentes et pour arrêter un plan d'action propre à favoriser le jumelage de telle ou telle entreprise privée avec une autre. On recommande que cette pratique soit conservée au cours

des futures réunions des sous-comités. On pourra ainsi repérer les occasions de resserrer la coopération dans chacun des secteurs concernés.